



**PROCÈS-VERBAL DE LA TROISIÈME SÉANCE
DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE DE LA MAGDELEINE
TENUE LE 19 DÉCEMBRE 2023 AU LOCAL 136, À 19 H**

- SONT PRÉSENTS :**
- Mmes Émilie Beaulieu-Gamache, membre de la communauté (pas le droit de vote)
 - Sandra Blouin, membre de la communauté (pas le droit de vote)
 - Mélanie Burgoyne, parent
 - Ann Comtois, vice-présidente
 - Fanny Cook, enseignante
 - Émilie Douville, parent substitut
 - Sophie Dufault, directrice (pas le droit de vote)
 - Chantal Potvin, directrice adjointe et secrétaire (pas le droit de vote)
 - Mélya Fauteux, élève
 - Marie-Josée Imbeault, parent
 - Geneviève Lajambe, enseignante
 - Manon Reimnitz, enseignante
- MM.
- Emeric Benoit, élève
 - Gilles Montreuil, délégué au comité de parents
- SONT ABSENTS :**
- Mmes Brigitte Cyr, représentante du personnel de soutien
 - Rosine Knafo, parent
 - Pascale Roy, enseignante
 - Marie-Josée Imbeault, parent
- M.
- Denis Lefebvre, délégué substitut au comité de parents

1. Mot de bienvenue et ouverture de la séance

M. Montreuil souhaite la bienvenue aux membres du conseil d'établissement, constate qu'il y a quorum et ouvre la séance à 19 h 04.

2. Secrétariat

Mme Primeau, directrice adjointe de la 5^e secondaire, agira à titre de secrétaire.

3. Période de questions du public

Aucune question.

4. Adoption de l'ordre du jour (adoption)

CE-23-24-22

Mme Burgoyne propose que les membres du conseil d'établissement adoptent l'ordre du jour tel quel:

1. Mot de bienvenue et ouverture de la séance;
2. Secrétariat;
3. Période de questions du public;
4. Adoption de l'ordre du jour (**adoption**);
5. Lecture et adoption du procès-verbal du 14 novembre 2023 (**adoption**) (**document #231219-01**);
6. Suivi au procès-verbal du 14 novembre 2023 :
 - 6.1. Voyage France 2025 (**approbation**) (**document #231114-05B**);
 - 6.2. Vente de chandails sportifs (**approbation**);
7. Nouvelles de l'école (**information**);
8. Parole aux représentants du conseil des élèves;
9. Points à traiter :
 - 9.1. Modalités d'application du régime pédagogique et temps alloué à chaque matière obligatoire ou à option (**approbation**) (**document #231219-02**);
 - 9.2. Voyage Boston PEI1 (**approbation**) (**document #231219-03**);
 - 9.3. Voyage Boston PEI2 (**approbation**) (**document #231219-04**);
 - 9.4. Journées de ski (**à entériner**) (**document #231219-05**);
10. Points d'information :
 - 10.1. Formation obligatoire : <https://www.quebec.ca/education/prescolaire-primaire-et-secondaire/gouvernance-scolaire/conseil-etablissement/formation-obligatoire>
(Consultation des fiches #14A, #14B, #15 et #16);
[Le régime pédagogique et la grille-matières - YouTube \(Capsule vidéo\)](#);
11. Parole au représentant du comité de parents;
12. Affaires diverses :
 - 12.1.
13. Levée de la séance.

Adoptée à l'unanimité

**5. Lecture et adoption du procès-verbal du 14 novembre 2023 (adoption) (document #231219-01)
CE-23-24-23**

Il est proposé par Mme Comtois que les membres du conseil d'établissement adoptent le procès-verbal du 14 novembre 2023 tel que présenté au document #231219-01.

Adoptée à l'unanimité

6. Suivi au procès-verbal du 14 novembre 2023

6.1 Voyage France 2025 (approbation) (document #231114-05B)

M. Gaudreau, enseignant d'art dramatique, est présent et répond aux questions des membres.

CE-23-24-24

Il est proposé par M. Montreuil que les membres du conseil d'établissement approuvent le voyage France 2025 qui est un prolongement du cours d'art dramatique tel que présenté au document #231114-05B.

Il y a un vote de 8 pour et 1 contre.

Approuvée à la majorité

6.2 Vente de chandails sportifs (approbation)

Un retour est fait sur le sujet de la dernière réunion et des précisions sont apportées avec les coûts engendrés. On demande si le conseil d'établissement est en accord avec le don de 1 758 \$ de la compagnie Sérigraphie Express. Après des discussions, on arrive à la conclusion que ce n'est pas réellement un don, mais davantage une vente de chandails sportifs de la compagnie à l'école de la Magdeleine. Mme Reimnitz propose que le vote et la proposition soient annulés.

CE-23-24-25

Il est proposé par Mme Lajambe que les membres du conseil d'établissement approuvent la vente de chandails sportifs.

Approuvée à l'unanimité

Pour donner suite aux questionnements de la dernière rencontre, Mme Dufault précise la distinction entre l'annexe A et B.

7. Nouvelles de l'école (information)

Mme Dufault informe les membres du conseil d'établissement des dernières nouvelles de l'école :

Le tout se passe bien et le climat est relativement calme. On regarde l'évolution des négociations et on s'ajuste avec les journées de grève. Nous sommes présentement la semaine avant Noël et plusieurs activités ont lieu pour nos élèves.

8. Parole aux représentants du conseil des élèves

Les élèves informent les membres du conseil d'établissement des dernières nouvelles du conseil des élèves :

- Le comité a été consulté concernant les pictogrammes. Les affiches seront de 8 ½ x 11 et seront plastifiées et mises dans des endroits stratégiques par le conseil étudiant (cabine de toilette, urinoir, station pour remplir les bouteilles d'eau).
- M. Benoît mentionne que Mme Fauteux et lui ont été élus par les élèves comme représentants au conseil d'établissement.
- On mentionne un besoin d'amélioration au niveau de la communication (ex : utilisation des téléviseurs pour faire passer les messages et faire attention à la mise à jour des PowerPoint). Les messages du matin restent le meilleur moyen, mais le silence et l'écoute ne sont pas toujours au rendez-vous. On se questionne sur la mise en place d'un canal Teams ou sur la publication des messages dans le Mosaik Portail. Peut-être revoir le mandat du journal étudiant? Mettre les informations à l'endroit où on retrouve les différents calendriers avec les pochettes ou une grosse télévision à la Place de l'amitié. M. Montreuil demande aux élèves de discuter avec les journalistes du journal, afin de voir comment les informations pourraient circuler. Les représentants des élèves vont s'informer des différentes possibilités.

9. Points à traiter :

9.1 Modalités d'application du régime pédagogique et temps alloué à chaque matière obligatoire ou à option (approbation) (document #231219-02)

Mme Dufault présente les modalités d'application du régime pédagogique et le temps alloué à chaque matière obligatoire ou à option tels que contenus au document #231219-02. Peu de modifications sont apportées. Les changements sont expliqués.

CE-23-24-26

Il est proposé par Mme Lajambe que les membres du conseil d'établissement approuvent les modalités d'application du régime pédagogique et le temps alloué à chaque matière obligatoire ou à option tels que contenus au document #231219-02.

Adoptée à l'unanimité

9.2 Voyage Boston PEI 1 (approbation) (document #231219-03)

Mme Dufault présente le voyage Boston PEI 1 tel que contenu au document #231219-03.

Il y aura une vente de chocolat comme campagne de financement. On fait confiance aux enseignants qui choisiront la soumission qui répond à leurs besoins parmi les trois et on fera attention à n'en faire approuver qu'une seule à l'avenir (proposition choisie par les responsables). On se questionne sur les raisons pour lesquelles le document mentionne que la sortie est du 11 au 13 juin et que les élèves manqueront 4 jours d'école. On propose d'approuver cette proposition de voyage malgré la confusion avec le nombre de jours, ceux-ci restant à préciser.

CE-23-24-27

Il est proposé par Mme Burgoyne que les membres du conseil d'établissement approuvent le voyage Boston PEI 1 tel que contenu au document #231219-03.

Approuvée à l'unanimité

9.3 Voyage Boston PEI 2 (approbation) (document #231219-04)

Mme Dufault présente le voyage Boston PEI 2 tel que contenu au document #231219-04.

Le nombre d'élèves est fixé à 104. Certains éléments restent à préciser et à corriger, ce qui explique la proposition d'approuver le voyage en janvier. Quels seront les critères pour savoir qui sera sélectionné s'il y a 110 élèves qui souhaitent y aller ? Mise en place d'une liste d'attente, respect du code de vie? On souligne aussi l'importance que les effets scolaires soient payés. Précisions à venir pour la prochaine réunion.

9.4 Journées de ski (à entériner) (document #231219-05)

Mme Dufault présente l'activité Journées de ski telle que contenue au document #231219-05.

L'activité a déjà été approuvée par courriel. Sorties faites sur des journées pédagogiques seulement. On soulève le choix des enseignants accompagnateurs étant donné la difficulté pour certains à prendre les journées pédagogiques en temps compensé. Comment se fera le choix des enseignants?

CE-23-24-29

Il est proposé par Mme Douville que les membres du conseil d'établissement entérinent l'activité Journées de ski telle que contenue au document #231219-05.

Entérinée à l'unanimité

10. Points d'information :

10.1 Formation obligatoire CÉ – Capsules et fiches thématiques

Mme Dufault informe les membres du conseil d'établissement de la formation obligatoire qu'ils doivent suivre en lien avec le conseil d'établissement.

11. Parole au représentant du comité de parents

M. Montreuil informe les membres du conseil d'établissement des dernières nouvelles du comité de parents :

- Il y a eu une présentation sur le rôle d'un conseil d'administration. Le conseil d'administration est composé de 15 personnes et il rend des comptes au ministère. Le procès-verbal de la rencontre se retrouve sur le site internet. L'information a été donnée au comité de parents.
- La soirée des bénévoles aura lieu le 17 avril 2024. Nous recevrons un courriel et la direction informera le conseil d'établissement du candidat sélectionné. M. Montreuil explique les raisons pour lesquelles un employé du centre de services ne peut pas être sélectionné.

12. Affaires diverses :

12.1 OPP

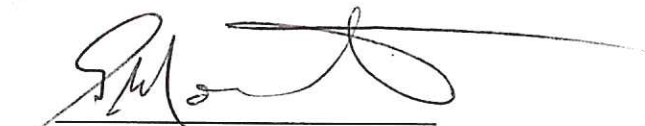
Mme Comtois se questionne sur l'OPP, car elle s'est inscrite sans jamais n'avoir reçu de courriel. Mme Dufault lui explique que l'OPP organise les activités et en discute avec la direction. L'organisation de ce comité se fait de manière autonome et n'est pas prise en charge par la direction. Un courriel lui sera envoyé avec les coordonnées des autres parents ayant manifesté leur intérêt à en faire partie.

13. Levée de la séance


CE-23-24-30

Mme Lajambe propose la levée de la séance à 21 h 13.

Approuvée à l'unanimité



Gilles Montreuil, président



Sophie Dufault, directrice